



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU 20 NOVEMBRE 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombres de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 15

Date de convocation : 14/11/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Vouvant s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sur la convocation en date du 14 novembre 2025 et sous la présidence de Xavier PHILIPPOT, Maire de VOUVANT.

Etaient présents : Xavier PHILIPPOT, Guy MOREAU, Jean-Pierre GOIN, Didier BELAUD, David MAROLLEAU, Ludovic GERON, Sylvie MEUNIER, Anthony METAY, Gilles BERLAND, Pierre LEGAL, Yves ROUSSEAU, Dominique POUVREAU, Danièle BELAUD, Anne-France GARRY, Yoann GREGOIRE formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T.

Absences excusées ayant donné pourvoir :

Jean-Pierre GOIN à Didier BELAUD

Secrétaire de séance : Gilles BERLAND

---

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 9 octobre 2025
2. Mise à jour Fermage BELY
3. Principe de participation maîtrise d'œuvre plan Rando Vélo
4. Facture de rénovation court de tennis (prise en charge par moitié)
5. Servitude commune de vouvant / MCLENNAN pouvoir de signature au Maire (chemin des Orlandières)
6. Subvention Monsieur Thierry DAVID (embellissement façade)
7. Questions diverses

Monsieur le Maire rajoute un point à l'ordre du jour :

Modification du tableau financier des travaux de l'Eglise Notre-Dame d'Assomption – Lot n° 3 Couverture

**Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2025**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des présents

**DECISIONS**

**Délibération n° 2025-11-34 : Calcul Fermage EARL La Basse-Motte**

Par délibération en date du 16 septembre 2021 la Commune de Vouvant a conclu un bail rural avec M. Christophe BELY au titre de l'EARL La Basse-Motte, qui concerne les parcelles suivantes : A 225, A 226,

A 232, A 234, A 235, A 250, A 251, A 252, A 257, A 259, A 260, A 261, A 262, A 263, A 992, A 996, A 1316, A 1319, A 1321, A 1557.

La parcelle A 1557 qui longe le lotissement provient de l'addition des parcelles A 233, A 236 et A 237 dont la partie exploitée après un double document d'arpentage est d'une surface de 72 ares 62 ca.

Total des parcelles exploitées : 9 ha 55 ares 13 ca l'ensemble arrondi d'un commun accord à 9 ha 55 ares.

Monsieur le Maire indique qu'il y lieu d'appliquer le fermage à l'indice annuel comme l'indique le bail. Il précise que le calcul sera revalorisé à l'indice chaque année.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'appliquer le fermage à l'indice annuel et dit que le calcul sera revalorisé chaque année.

#### **Délibération n° 2025-11-35 : Prise en charge Facture rénovation court de tennis (50%)**

L'association Tennis Club Vouvant souhaite que des travaux de régénération du court de tennis soient effectués. Ils correspondent au devis de l'entreprise Groupe SAE Tennis Aquitaine d'un montant global de 5 950,00 € HT, soit 7 140,00 € TTC.

La Commune de Vouvant autorise l'association Tennis Club Vouvant à faire réaliser lesdits travaux. Elle prendra en charge la somme de 2 975,00 € HT (3 570,00 € TTC).

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité, autorise l'association Tennis Club Vouvant à effectuer les travaux tels que définis dans le devis, prend en charge la participation de cette dépense à hauteur de 2 975,00 € HT soit 3 570,00 € TTC en section de fonctionnement.

#### **Délibération n° 2025-11-36 : Constitution de servitude d'écoulement des eaux – Commune de VOUVANT/LENNAN**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'acte contenant constitution de servitude et demande l'autorisation de signer celui-ci.

#### *ACTE EN ANNEXE*

Pour ces motifs, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de constitution de servitude d'écoulement des eaux.

#### **Délibération n° 2025-11-37 : Participation financière de la commune au titre de l'aide façade – Dossier DAVID**

Pour mémoire, le Conseil a approuvé le 29 juillet 2020 (Délibération 2020-07-07) et le 14 mars 2024 (Délibération 2024-03-15) le principe d'une participation financière communale au titre de l'embellissement - Façade / Toiture de centre-bourg, en complément de l'aide mise en place par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée,

Il a été décidé d'attribuer la somme forfaitaire de 200 € par dossier.

Il a été arrêté que le nombre de dossiers subventionnés serait de 10 par an, soit 50 sur la totalité de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2020-2025.

La facture acquittée pour les travaux de façade de Mr DAVID a été réceptionnée par la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée qui va procéder au virement de 1000 €. La commune peut donc verser les 200 € de participation communale.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés autorise Monsieur Le Maire à verser 200 € de participation financière à Mr DAVID au titre de l'embellissement - Façade / Toiture de centre-bourg, en complément de l'aide mise en place par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée.

## **Délibération n° 2025-11-38 : Modification du tableau financier des travaux de l'Eglise Notre-Dame de l'Assomption – Lot n° 3 Couverture**

Suite à la découverte de problème structurel sur la charpente en cours de chantier, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux supplémentaires de couverture. En conséquence il y a lieu de modifier le tableau financier des travaux de l'Eglise Notre-Dame pour le lot n° 3 Couverture, de la façon suivante :

Nouvelle situation :

Lot n°3 couverture (Batisevre) : 184 042,5-95 € ht 220 851,54 € ttc

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte le devis prenant en compte l'avenant n° 2 du lot n° 3 couverture (Batisevre) pour un montant de 4 838,40 € ht soit 5 806,08 € ttc, ce qui ramène le marché pour le lot n° 3 à la somme de 184 042,5-95 € ht soit 220 851,54 € ttc

## **QUESTIONS**

### **Subventions octroyées :**

Amandes de Police 2025

Restauration du Bénitier sur croix

### **Label Village Fleuri :**

La commune conserve ses deux fleurs avec félicitations

Remarques du jury :

- Absence de visite du cimetière
- Manque de densité dans les nouvelles plantations
- Suggestion de concrétiser le projet d'aménagement en zone 20 sur la D31

### **Usurpation de plaques d'immatriculation :**

Alerte sur les usurpations de plaques d'immaturation

(1 cas à Vouvant)

### **Projet place du Bail :**

Points soulevés :

- Stationnements
- Matérialisation du mur d'enceinte dans la bade centrale
- Borne de recharge vélo
- et lumineux
- Point électrique et lumineux
- Emplacements réservés pour les commerçants ambulants

### **Maison de santé :**

Livraison prévue en février et déménagement des médecins en mars 2026

Une psychologue s'est manifestée pour s'installer dans le cabinet en temps partagé

Ces soucis de maçonneries et huisseries rencontrés nous contraint de bloquer les règlements

### **Agence postale :**

Modification des horaires et suppression de l'ouverture du samedi matin (peu de fréquentation)  
Nouveaux horaires d'ouverture du lundi au vendredi (fermé le mercredi) de 9h15 à 12h15

**Marché de Noël**

Organisation du nettoyage des toilettes publiques et validation du plan de circulation

**Petites Cités de Caractère :**

Bilan des Estivales de caractère : 274 participants

Augmentation de la cotisation : + 6 centimes par habitant pour 2026 soit 52 euros supplémentaires pour la commune.

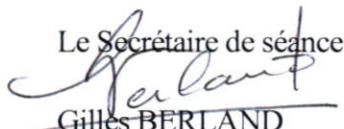
Proposition d'achats de 10 rosiers « Rose des Petites cités de Caractère » pour 65 euros – livraison automne 2026

**Divers :**

Le recollement des archives est terminé et vaut pour les deux mandats précédents

Adhésion à l'Association Rempart pour étudier les possibilités de restauration et de financement

Fin de la séance : 23h15

Le Secrétaire de séance  
  
Gilles BERLAND

Le Maire

Xavier PHILIPPOT  
